

CONSULTATION D'ÉVALUATION PLURI PROFESSIONNELLE POST ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL



La consultation d'évaluation pluri-professionnelle suite à un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) a pour but de faire le point sur l'évolution de la maladie neuro-vasculaire et d'instaurer des actions de prévention et de conseil afin de limiter la perte d'autonomie.

Qui peut bénéficier d'une Consultation post AVC ?

Toute personne ayant présenté un Accident Vasculaire Cérébral ou un Accident Ischémique Transitoire (AIT) peut bénéficier d'une consultation d'évaluation pluri-professionnelle dans les 2 à 12 mois suivant l'épisode aigu. Cette consultation est ouverte à tout patient, quel que soit le lieu de sa prise en charge initiale.

En quoi consiste une consultation d'évaluation et de suivi post AVC ?

Les missions de cette consultation sont :

- Evaluer la maladie
- Assurer une meilleure prévention et le contrôle des facteurs de risque
- Repérer les complications passées jusque-là inaperçues
- Informer le patient et son entourage sur la pathologie
- Proposer, si besoin, un programme d'éducation thérapeutique
- Evaluer les troubles de l'humeur (dont la dépression)
- Etablir un pronostic fonctionnel et cognitif
- Evaluer la qualité de vie du patient
- Evaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- Evaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- Orienter, si nécessaire, vers des structures adaptées à l'état de santé du patient.

Les modalités de l'évaluation pluri-professionnelle post AVC

La consultation s'articule autour du médecin MPR ou du gériatre, et des autres professionnels sollicités selon les besoins.

Sa durée selon les intervenants sollicités peut varier d'une à deux heures.

Si nécessaire, à l'issue de la consultation, il pourra être proposé au patient une réorientation vers des professionnels ou des structures adaptées ou une hospitalisation.



Intervenants

Exemples de professionnels que vous pourrez rencontrer à la consultation post AVC, selon vos besoins, après étude de votre dossier :

Médecins :

- Médecine physique et de rééducation
- Algologue
- Angiologue
- Cardiologue
- Diabétologue
- Gériatre
- Addictologue
- Urologue
- Neurologue
- Psychiatre

Paramédicaux :

- Kinésithérapeute
- Psychomotricien
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Diététicienne
- Orthophoniste
- Neuropsychologue
- Assistante sociale
- Infirmière plaie et cicatrisation
- Infirmière éducation thérapeutique diabète
- Professeur d'activité physique adaptée



Prise de rendez-vous

Qui peut solliciter un rendez-vous ?

La demande de consultation est essentiellement à l'initiative des professionnels de santé qui ont initialement pris en charge le patient. Toutefois si aucun rendez-vous n'a été programmé, le médecin traitant ou le patient lui-même peuvent en faire la demande directement.

Comment procéder ? :

☎ : 05 61 96 28 28

✉ : crn.secretariat@ch-ariège-couserans.fr

Centre Hospitalier Ariège Couserans
Centre de Réadaptation Neurologique
BP 60111
09 201 SAINT-GIRONS Cedex